



PREAMBULE :

Dakar Sacré-Cœur (DSC) est un club de football professionnel qui propose aux enfants un espace unique au cœur de Dakar pour un apprentissage ludique du football. La formation est assurée par les entraîneurs du club. Les bases enseignées à vos enfants correspondent aux aspirations de notre club en termes de philosophie de jeu (grande maîtrise technique, fluidité dans le jeu grâce à une grande mobilité autour du porteur de ballon, spontanéité, fair-play, etc.). Ces options fortes se retrouvent dans toutes les équipes du club. L'Ecole de Football de DSC est donc, également, une passerelle vers le football professionnel. Le présent règlement a pour but de définir les principales règles de fonctionnement de l'école de football de DSC.

NOS ENGAGEMENTS :

- Faire du terrain de football un lieu d'éveil et d'éducation ouvert à tous les enfants sans distinction de race, de religion, de condition physique (handicap physique et mental).
- Créer les conditions d'un apprentissage ludique du football.
- Mettre en place des moyens humains et matériels de qualité.
- Offrir aux meilleurs joueurs de l'Ecole de Football la possibilité d'intégrer les équipes professionnelles de DSC.

Article 1 : Catégorie et mixité

L'école de football de DSC comprend neuf catégories :

- **BB foot** : (Juillet à Décembre 2012 – 2013 – 2014 – Janvier à Mars 2015)
- **U9 - Débutant** : (2010 – 2011 – Janvier à Juin 2012)
- **U11 - Poussin** : (2008 – 2009)
- **U13 - Benjamin** : (2006 – 2007)
- **U15 - Minime** : (2004 – 2005)
- **U17 - Cadet** : (2002 – 2003)
- **U19 – Junior** : (1999 – 2000 - 2001).
- **Élites** : (1994 – 1995 – 1996 – 1997 – 1998)

Pour les catégories BB foot, U9-débutant, U11-poussin, l'Ecole de Football de DSC est mixte. A partir des U13, les catégories sont masculines ou féminines.

Article 2 : Modalités d'inscription

Fournir obligatoirement les documents suivants :

- Fiche d'inscription remplie et signée
- Prendre connaissance du règlement intérieur
- Certificat médical d'aptitude sportive datant de moins de 6 mois
- 2 photos d'identité
- **Aucun enfant ne peut participer aux activités de l'Ecole de Football si ces formalités ne sont pas remplies.**
- S'acquitter du montant à payer en fonction de la formule choisie.

Article 3 : Les programmes

Il existe 3 types de programmes :

- **BB Foot** : 1 à 2 séances par semaine pour les catégories BB foot
- **Foot Loisir** : 1 à 3 séances par semaine pour les catégories, U9-Débutant, U11-Poussin, U13-Benjamin, U15-Minime, U17-Cadet et U19-Junior.
- **Foot Elite** : 4 séances par semaine (obligatoire) pour les catégories pour les + de 19 ans.

Article 4 : Les formules

Il existe 2 types de formules :

Les formules annuelles.

Ces formules comprennent :

La place ou le créneau choisi garanti toute la saison, le passeport, l'équipement (maillot, short et bas), l'inscription aux 3 tournois annuels (tee-shirts offerts), l'évaluation et l'attestation en fin de saison, la License (pour le foot élite)

Les formules libres.

Ces formules libres comprennent :

Une carte libre qui sera tamponnée à chaque mois payé. Les formules libres ne garantissent pas les places dans les créneaux d'un mois à l'autre et ne comprennent pas les éléments suivants qui sont en option : l'équipement (maillot, short et bas) à 12 000 FCFA, l'inscription aux tournois annuels (3) à 5000 FCFA/tournoi (tee-shirts offerts), l'évaluation et l'attestation en fin de saison à 2000 FCFA.

Les tarifs des formules annuelles et libres sont disponibles sur la fiche d'inscription.

Article 5 : Les modalités de paiement

- Les formules annuelles sont payables en une ou deux fois (**2 mois consécutifs**) pour les **montants inférieurs à 155 000 FCFA** et en trois fois (**3 mois consécutifs**) pour les **montants supérieurs à 155 000 FCFA**.

Les formules annuelles sont non remboursables.

- Les enfants ayant payé la cotisation du mois en cours seront acceptés à l'entraînement jusqu'au 31 du mois réglé ; passé ce délai, ils se verront refuser l'accès au terrain si la cotisation n'est pas à jour.

Les formules libres sont non remboursables et ne peuvent être remplacés par un autre mois.

Article 6: Horaires du club

En début de saison, les parents et les élèves choisissent les créneaux horaires hebdomadaires qu'ils indiquent sur la rubrique dédiée à cet effet sur le formulaire d'inscription. Tout changement d'horaire doit faire l'objet, au préalable, d'une demande écrite motivée auprès du service sport loisir enfant de DSC. Une fois autorisé, ce changement d'horaire nécessitera obligatoirement un changement de passeport qui sera facturé à 3 000 FCFA ou de la carte libre à 1500 FCFA.

Article 7 : Accès et sortie du club

Un passeport ou une carte libre du club est délivré en début de saison à tous les membres pratiquants. Ils comprennent toutes les informations sur le joueur. Ce passeport ou cette carte libre est personnel et nominatif. La présentation du passeport ou de la carte libre est obligatoire à l'entrée du complexe et au niveau de l'entrée des terrains. Un joueur qui n'est pas à jour dans ses cotisations ou qui n'est pas en mesure de présenter son passeport ou sa carte libre se verra refuser catégoriquement l'accès des terrains. Toute perte de passeport ou de carte libre doit être immédiatement signalée au service gestion sport loisir du club. Le remplacement est également facturé à 3 000 FCFA pour le passeport et 1500 FCFA pour la carte libre.

Véhicules : Les accompagnants des joueurs de l'Ecole de Football doivent présenter, en arrivant, soit la carte libre soit le passeport du joueur accompagné au niveau de l'entrée du club.

Piétons : Lorsque le joueur présente son passeport ou sa carte libre à l'entrée du complexe, les personnes qui l'accompagnent peuvent entrer avec lui. Lorsqu'une personne se présente à l'entrée du complexe pour venir chercher un joueur ou assister à un entraînement, elle doit systématiquement donner le nom du joueur et sa catégorie.

Sorties : En fonction des modalités de retour au domicile choisies sur la fiche d'inscription, une pastille rouge est apposée sur le passeport ou la carte libre afin d'interdire aux enfants toute sortie du complexe non accompagnée par une personne habilitée à cet effet.

Article 8 : Transport

Les parents assurent le transport de leurs enfants aux entraînements et aux matchs. En cas de déplacement exceptionnel organisé par le club, une demande d'autorisation parentale leur sera adressée dans ce sens. **La circulation dans le complexe se fait à la vitesse du pas (5 km/h maximum).**

Article 9 : Tenue et hygiène

Chaque enfant doit arriver aux entraînements avec un sac contenant son équipement personnel (maillot flottant, bas, protège tibia, crampons non vissés) propre et en bon état. Une fois équipés, les enfants déposent leurs sacs au niveau de la consigne. Les tenues portant des messages religieux, politiques ou de nature à porter atteinte à l'éthique globale du club sont interdites. A chaque séance, les enfants sont tenus de disposer d'eau pour se réhydrater durant l'entraînement. **Le club dispose également d'une buvette pour les pratiquants qui désirent y effectuer leurs achats de boissons et autres enca s.**

Article 10 : Entraînements et matchs

En début de saison, chaque joueur est mis à la disposition d'un groupe dans sa catégorie d'âge. Aucun changement ne peut se faire sans l'accord de la responsable de gestion sport loisir enfant sous peine de sanction. Pour faciliter la gestion de notre Ecole de Football, il est demandé aux parents et aux enfants de respecter les points suivants : être assidu aux entraînements et aux matchs, respecter les horaires, prévenir en cas d'indisponibilité (33 825 64 04 ou 77 787 32 06), en cas de maladies, fournir à DSC un mot de justification du médecin ou un certificat médical. Les parents doivent s'abstenir de tous commentaires à l'endroit des arbitres et des membres du staff technique pendant les matchs. En revanche, les encouragements sont les bienvenus.

Article 11 : Discipline et sécurité

Chaque joueur engagé au club doit se conformer aux règles de discipline suivantes : respecter les dirigeants, entraîneurs, coéquipiers, adversaires et arbitres lors des entraînements et des matchs. Les injures et les bagarres font l'objet de sanctions immédiates. Ne pas détériorer le matériel, les équipements et les locaux qui sont mis à sa disposition. Respecter l'interdiction de mâcher du chewing-gum dans l'enceinte du club DSC ainsi que l'interdiction de fumer. Il appartient à l'enfant ou à sa famille de signaler à l'école, dans un délai de 48 heures, toute blessure non constatée par l'encadreur à l'issue d'un entraînement ou d'un match. Dans le souci de veiller à la sécurité des biens et des personnes à DSC, **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE VENIR AU CLUB AVEC DES SOMMES D'ARGENT IMPORTANTES ET DES OBJETS DE VALEUR (MONTRE, PORTABLE, BIJOUX...).** **Dakar Sacré-Cœur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.** Si nous constatons qu'un joueur faillit à cette règle, il sera sanctionné par une mise à pied d'une semaine. En cas de récidive il sera exclu de l'Ecole de Football de DSC.

Article 12 : Visite médicale

Nous rappelons à tous les parents d'élève qu'il est **obligatoire** que leur enfant dispose d'un **certificat médical d'aptitude sportive datant de moins de 6 mois** lors de l'inscription. Pour les parents qui le désirent, nous pouvons les mettre en rapport avec le médecin du club pour effectuer les visites médicales de leurs enfants (Dr BOUKOULOU 33 860 60 62).

Article 13 : Sanctions

Tout joueur qui ira à l'encontre des principes généraux définis dans le présent règlement pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif.

Article 14 : Droit d'image

Les parents autorisent DSC à utiliser à des fins professionnelles les images (photographie ou vidéo) de l'école de football sans demande d'indemnisation et dans le respect des droits de l'enfant.

Article 15 : Liens entre les parents et l'Ecole de Football de DSC

A tout moment les parents peuvent prendre contact avec la responsable sport loisir enfant (email : emaroun@dakarsacrecoeur.com / Tél. : 33 825 64 04 ou 77 787 32 06). Les informations sur le fonctionnement de l'Ecole de Football de DSC sont transmises aux parents par mail ou courrier remis aux enfants. Dans le but d'avoir une confirmation de la lecture par les parents de ces messages, ils doivent être impérativement signés par l'un des parents et présentés au début de la séance suivante.

Article 16 : Programme Club Citoyen de DSC

Dans le cadre de son programme socio-éducatif, notre club s'est associé, à travers un partenariat, avec l'Association Internationale Spécial Olympics dont l'objet est l'intégration, par le sport, des déficients intellectuels. Au cours de la saison 2017- 2018, nous allons accueillir, sur certains créneaux, des enfants parrainés par cette structure. L'engagement de votre enfant au sein de l'école de foot requiert, sur ce point, votre consentement afin de nous aider à faire vivre en harmonie, tous ces jeunes, autour de leur passion commune : le football. **Important : Ce règlement est d'abord conçu pour permettre aux parents et surtout aux enfants de passer une excellente saison sportive dans notre club. Il est susceptible d'évoluer. Vos remarques peuvent contribuer à l'enrichir. Nous comptons sur les parents et les enfants pour le respecter.**

Fait à Dakar, le / ____ / ____ / _____ /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour l'AS DSC
La Responsable Foot - Loisir Enfant

Le Parent ou Responsable légal